



Baromètre de conjoncture sociale 2001 - Décembre 2001 - N° 33

L'économie départementale fait de la résistance

On pouvait redouter un essoufflement sérieux de l'activité économique, compte tenu de la récession aux États-Unis entamée depuis fin 2000 et des tensions supplémentaires induites par les attentats du 11 septembre dernier. Ces événements nous ont d'ailleurs conduits à repousser l'enquête de quelques semaines. Un ralentissement est certes perceptible, mais il demeure pour l'instant très limité. A l'image de l'économie française (croissance de 0,5 % au 3ème trimestre), les entreprises du Loir-et-Cher tiennent bien le choc. Hausse de l'activité dans la moitié d'entre elles, baisse dans seulement une sur 5. Le dynamisme du Bâtiment s'est confirmé et les volumes d'affaires ont augmenté dans les Services par rapport au 1er semestre 2000. La prudence s'impose pour les prochains mois, sans alarmisme. Les responsables sont presque aussi nombreux à anticiper un accroissement d'activité qu'un recul. Ils sont plus réservés dans les petites unités et le BTP.

Le maintien d'un niveau d'activité très satisfaisant s'est traduit par une nouvelle augmentation des effectifs dans bon nombre d'établissements, en particulier les plus grands. Depuis le début de l'année, près de 8 entreprises sur 10 ont recruté du personnel, établissant un nouveau record, et même 9 sur 10 dans les Services. Dans la moitié des cas, ces embauches ont correspondu à des créations nettes de postes. De surcroît, elles se sont opérées 2 fois sur 3 en contrat à durée indéterminée, ce qui constitue une grande première dans l'histoire du Baromètre, créé en 1993. On peut y discerner en partie un effet "35 heures", celle-ci s'appliquant aujourd'hui dans plus de la moitié des établissements. Simultanément, on observe toutefois une plus grande proportion d'entreprises ayant procédé à des licenciements. Le recours à l'intérim est resté de même ampleur qu'en 2000, c'est-à-dire élevé.

Les besoins en main d'œuvre sont donc restés importants, en particulier dans le Bâtiment, et les tensions sur le marché du travail vives, quoiqu'en retrait par rapport à 2000. Elles ont de sérieuses répercussions, freinant le développement de l'activité des entreprises dans la majorité des cas. Ces difficultés sont peut-être à l'origine du frémissement perçu du côté de la formation professionnelle ; le budget qui lui est consacré s'est en effet avéré supérieur à 2 % de la masse salariale dans un tiers des entreprises. Par ailleurs, une inflation un peu plus forte et l'extension de la mise en œuvre des 35 heures semblent avoir pesé sur les évolutions salariales, le maintien du pouvoir d'achat ayant été la règle dans 4 établissements sur 10. Au second semestre, un effort devrait être consenti par les grandes unités en faveur de toutes les catégories, mais plus spécialement des cadres.

Issue d'un partenariat entre l'Agence de Développement Economique du Loir-et-Cher (ADELEC), le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de Loir-et-Cher, ADECCO et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, cette enquête de conjoncture en est à sa neuvième édition. Elle a été effectuée du 6 au 8 novembre 2001 auprès d'un échantillon représentatif de 120 entreprises ou établissements de plus de 10 salariés, comprenant un effectif total de 7 422 personnes.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS INTERROGÉS
SELON LA TRANCHE D'EFFECTIF ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

	10 à 49 salariés		50 salariés et plus		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industrie	42	35,0	18	15,0	60	50,0
BTP	24	20,0	2	1,7	26	21,7
Commerce	13	10,8	2	1,7	15	12,5
Transports et services	14	11,7	5	4,2	19	15,8
Ensemble	93	77,5	27	22,5	120	100,0

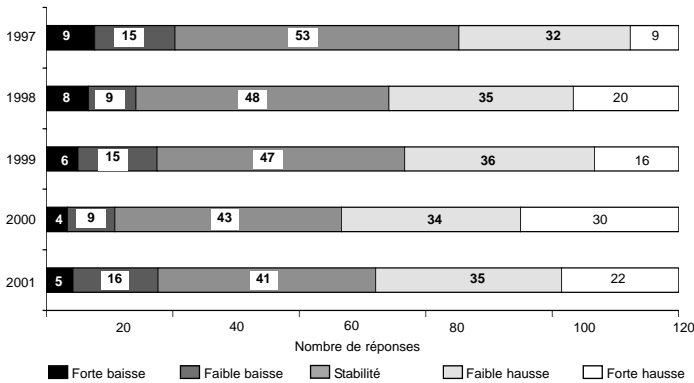
EFFECTIFS RECENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS INTERROGÉS

	10 à 49 salariés		50 salariés et plus		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'établissements	93	77,5	27	22,5	120	100
Effectif total	2 326	31,3	5 096	68,7	7 422	100
dont : en CDD	103	4,4	565	11,1	668	9,0
à temps partiel	48	2,1	105	2,1	153	2,1
intérimaires	78	3,4	353	6,9	431	5,8
encadrement	305	13,1	1009	19,8	1 314	17,7

L'ACTIVITÉ EST RESTÉE SOUTENUE

Malgré les vents contraires, **les entreprises du Loir-et-Cher ont maintenu le cap**. Bien évidemment, les prévisions effectuées en septembre 2000 se sont révélées trop optimistes, mais le ralentissement reste jusqu'à présent très limité. Ainsi, depuis le début de l'année 2001, **l'activité s'est inscrite en baisse dans moins d'une entreprise sur 5 seulement et en hausse dans près de la moitié**. La proportion de très forte progression des volumes d'affaires demeure élevée (près d'une entreprise sur 5). Globalement, la conjoncture des 10 premiers mois de 2001 paraît au moins égale, sinon supérieure, à celle du premier semestre 1999. Les grandes unités présentent une tendance plus contrastée que les petites, avec à la fois plus de baisses et de hausses.

L'activité économique depuis le début de l'année

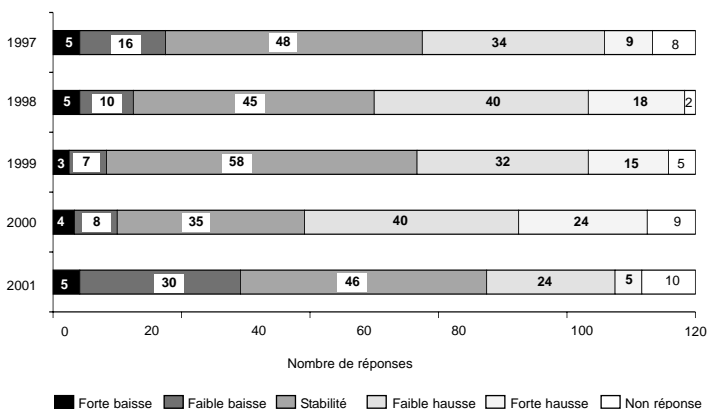


Le Bâtiment a conservé un fort dynamisme ; c'est le seul secteur au sein duquel les entreprises de notre échantillon n'enregistrent aucun recul d'activité. Elles se répartissent à parité entre stabilité et augmentation. Les **Services/Transports** ont fait preuve d'une vitalité supérieure à celle du premier semestre 2000 avec **une charge de travail en hausse dans près de 6 cas sur 10**. Le Commerce de gros est lui aussi resté bien orienté. L'Industrie, quoiqu'un peu en retrait, est encore sur une tendance réellement positive avec une progression dans plus de 4 établissements sur 10.

Comme dans la plupart des enquêtes, on observe un décalage entre la perception qu'ont les responsables de l'évolution de leur branche, c'est-à-dire de l'environnement général, et celle de leur propre entreprise, toujours plus positive.

Un tiers seulement des responsables interrogés déclare avoir déjà ressenti des répercussions négatives des attentats du 11 septembre, un peu plus néanmoins dans les grandes unités ; dans plus de la moitié des cas, l'impact est de surcroît jugé faible, voire très faible. L'Industrie et les Services ont été plus touchés que les autres secteurs.

Prévisions d'activité pour les six prochains mois



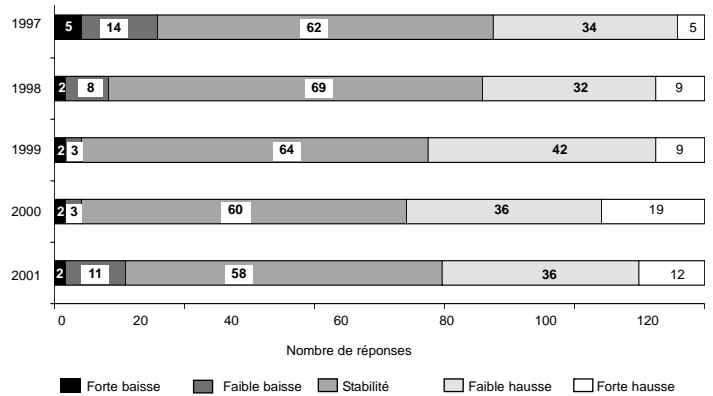
Les responsables font preuve d'une certaine prudence en ce qui concerne la conjoncture des six prochains mois. **Une proportion plus forte qu'au cours des quatre dernières années (plus d'un quart) anticipe une baisse d'activité ; ils sont cependant presque autant à penser que la progression se poursuivra**. Il faut remonter à 1996 pour trouver des prévisions comparables. On rencontre une plus grande réserve dans les petites unités et, parmi les secteurs, dans le Bâtiment (plus d'un tiers de faible baisse) et les Services.

On s'attend donc en général dans les prochains mois à un ralentissement de la croissance, mais pas à une récession prononcée. Il convient de souligner de surcroît que le taux de non-réponse à cette question est inférieur à 9 %, ce qui montre que la visibilité des responsables reste bonne malgré un environnement international troublé.

LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE RESTENT ÉLEVÉS

Après deux ans de croissance ininterrompue des effectifs, ceux-ci ont encore **augmenté dans près de 4 entreprises sur 10** depuis le début de l'année, en particulier dans les grandes unités (forte hausse dans un tiers des cas) et dans les Services ; la stabilité l'emporte très largement dans le Bâtiment. A l'opposé, **des réductions de personnel sont enregistrées dans un tout petit nombre d'établissements, 1 sur 10** seulement. Ces évolutions apparaissent finalement en phase avec les prévisions effectuées en septembre 2000, voire légèrement supérieures.

Evolution des effectifs depuis le début de l'année

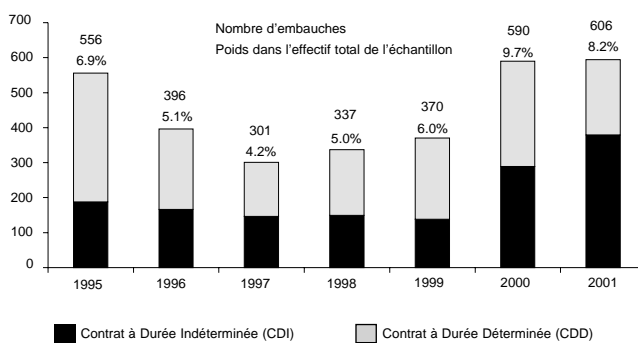


Près de 8 entreprises sur 10 ont procédé à des recrutements, ce qui constitue un **nouveau record** (le précédent datait de l'an dernier). Il s'agit d'un mouvement général, les écarts constatés selon la taille ou le secteur s'avérant de faible ampleur. On remarque néanmoins que la proportion atteint 9 établissements sur 10 dans les Services. En revanche, ces embauches nouvelles n'ont contribué à la croissance des effectifs que dans 1 cas sur 2, soit moins qu'au cours des deux années précédentes. Cette moindre performance est imputable aux petites unités. En effet, dans les plus grandes, le recrutement correspondait à une création de poste dans 2 cas sur 3 ; cet élément est important et explique **le nombre finalement élevé d'embauches : 606, soit 8,2 % de l'effectif total de notre échantillon**. Il s'agit du deuxième meilleur ratio enregistré depuis l'origine du baromètre après celui de septembre 2000 (9,7 %).

Autre paramètre qu'il faut mettre en évidence : **la part des contrats à durée indéterminée parmi ces embauches est de 63 %**. Jusqu'à présent, les CDD étaient majoritaires, même en 2000. Cette rup-

ture avec les précédents résultats est sans doute en partie corrélée avec la mise en place de l'**Aménagement Réduction du Temps de Travail**. Elle est appliquée aujourd'hui dans plus de la moitié des établissements (**96 % dans les grandes unités**), contre 1 sur 3 l'an dernier. Parmi ceux-ci, elle s'est accompagnée de nouvelles embauches dans près d'un cas sur deux et a permis d'éviter une réduction d'effectifs dans 1 cas sur 10. Parmi les petites unités où elle n'est pas encore en œuvre (60 %), plus de 7 entreprises sur 10 ont entamé une réflexion sur l'ARTT, en particulier dans l'Industrie et le Bâtiment. Le recours à l'intérim est resté au même niveau que l'an dernier avec une proportion de 6 entreprises sur 10, pour un total supérieur à 1 000 personnes. Les écarts déjà enregistrés auparavant selon la taille ou le secteur sont également d'ampleur équivalente, les principaux utilisateurs restant les grands établissements (8 sur 10), le Bâtiment (7 sur 10) et l'Industrie (2 sur 3).

Recrutements depuis le début de l'année

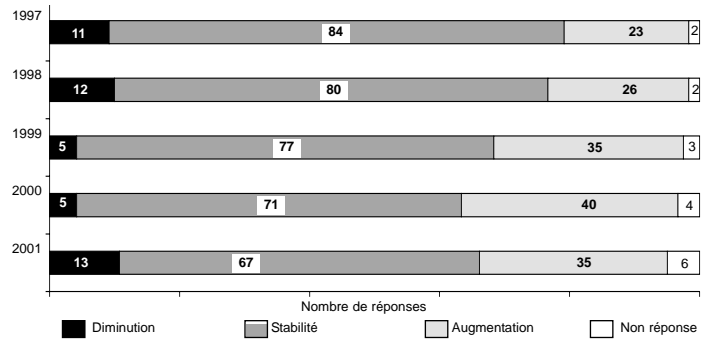


Le ralentissement de l'activité ainsi que certains problèmes ponctuels ont entraîné des licenciements dans plus de 2 établissements sur 10, soit deux fois plus qu'en 2000. Il s'agit de la plus forte proportion des cinq dernières années. Les difficultés de la filière viande d'une part et les retombées du dossier Brandt-Cooking d'autre part ont perturbé de nombreuses entreprises, en particulier dans l'Industrie. Ces mesures ont concerné 81 salariés au moins (mais il convient de signaler que l'information quantitative est manquante pour deux établissements concernés), dont 55 pour motif économique. Le solde des recrutements sur les licenciements demeure néanmoins très positif pour notre échantillon.

La création d'emplois ne devrait pas se tarir

Les menaces qui pèsent sur la santé des économies européenne et française ne semblent pas perturber outre mesure les responsables loir-et-chériens interrogés. En témoigne la proportion élevée de ceux qui anticipent une **nouvelle croissance de leurs effectifs** au cours des prochains mois, **près de 3 sur 10**. A l'opposé, **1 sur 10 seulement s'attend à une réduction**, en priorité par un non-remplacement des départs ; c'est un peu plus qu'au cours des deux précédentes enquêtes, mais le mouvement reste limité. Dans les grands établissements, plus concernés par le niveau international, l'optimisme est moindre, une contraction étant attendue dans plus de 2 cas sur 10. L'Industrie présente un bilan plus contrasté que les autres secteurs avec simultanément plus de hausses et de baisses d'effectifs. La stabilité devrait l'emporter très nettement dans le Bâtiment.

Evolution prévue des effectifs pour les six prochains mois

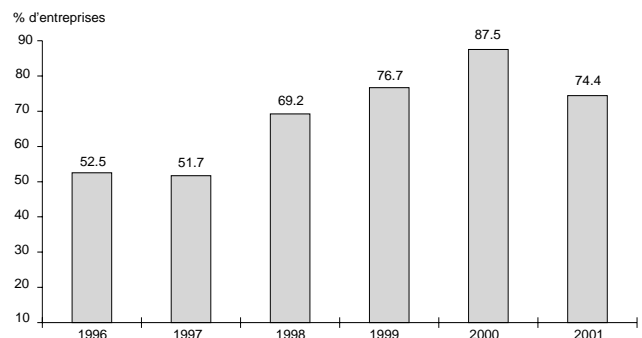


Des créations de postes sont donc prévues à court terme, dans **3 établissements sur 10** ; ce résultat varie assez peu en fonction de la taille ou du secteur. Comme lors des précédents Baromètres, les emplois d'ouvriers seront privilégiés (1 entreprise sur 2), mais l'on observe également pour la première fois un nombre relativement élevé d'entreprises prévoyant de créer des postes d'ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) et de cadres (1 entreprise sur 3). Le recours à des **embauches en CDD devrait intéresser 1 établissement sur 3** en moyenne, mais plus encore les grandes unités (plus de 4 sur 10), le Commerce de gros et l'Industrie. En revanche, **l'intérim serait en principe moins sollicité** qu'au cours des 10 premiers mois de l'année, chaque catégorie de taille ou d'activité enregistrant un recul de 10 % environ à l'exception du Commerce de gros.

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT S'ESTOMPENT À PEINE

Moins vives qu'en 1999 et 2000, les tensions sur le marché du travail restent importantes. **Près de 3 responsables sur 4 ont déclaré rencontrer des difficultés dans le recrutement de personnel**, quelle que soit la taille de l'établissement, et même **près de 9 sur 10 dans le Bâtiment**, particulièrement atteint depuis deux ans. L'étau s'est en revanche quelque peu desserré dans les Services. Les difficultés portent toujours en priorité sur les postes d'ouvriers qualifiés ; elles sont sensiblement moindres qu'en 2000 pour les autres catégories, mais sont encore perceptibles pour les emplois de techniciens. Leurs **répercussions demeurent sérieuses** : pour 6 responsables sur 10, elles freinent le développement de l'entreprise et ont conduit à refuser un marché ou une commande dans près de 2 cas sur 10.

Les difficultés à recruter certaines fonctions



Parmi les moyens utilisés pour trouver le personnel recherché, l'intérim a repris sa première position perdue l'an dernier (surtout dans les petites unités et le Bâtiment), devant le recours aux services de

l'ANPE (premier moyen dans les grandes unités et l'Industrie) et les candidatures spontanées, très prisées dans les Services. Ces trois modalités se retrouvent régulièrement en tête depuis l'origine du Baromètre. Cette année, elles devancent nettement les autres. Les annonces directes et les moyens relationnels sont assez fréquemment employés, en particulier dans le Commerce de gros et l'Industrie, tandis que la formation interne, qui faisait jeu égal avec les premiers en 2000, apparaît de nouveau délaissée, sauf dans le Commerce de gros.

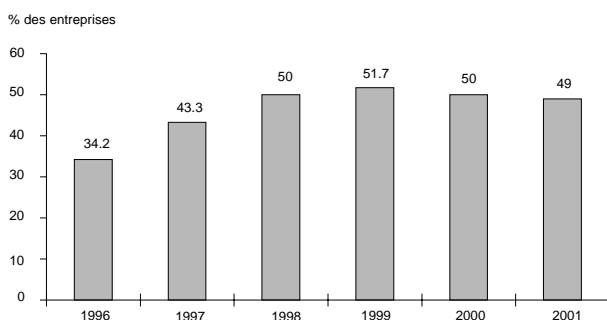
LA FORMATION

Une tendance différente de celle observée auparavant s'est dessinée en matière de **formation professionnelle continue**. Il conviendra d'être attentif aux prochains résultats afin de déterminer s'il s'agit d'un phénomène ponctuel (éventuellement lié à l'échantillon) ou si les responsables y ont recours plus fréquemment, notamment pour remédier aux problèmes de recrutement. Ainsi, **moins de la moitié des établissements n'y ont consacré que le minimum légal** (6 sur 10 en 2000), alors que dans près **d'un cas sur 3, le budget était supérieur à 2 % de la masse salariale** et encore plus dans les grandes unités (1 sur 2). Son volume apparaît d'ailleurs en hausse d'une année sur l'autre dans 3 cas sur 10, proportion légèrement inférieure cependant à celle des trois précédentes enquêtes. Cet intérêt croissant est surtout sensible dans les Services et l'Industrie.

Des plans de formation sur plusieurs années sont mis en œuvre dans 3 établissements sur 10, proportion quasi inchangée depuis la création du Baromètre. Cette programmation ne semble pas encore perçue comme un outil de gestion à long terme des ressources humaines puisque, comme précédemment, à peine plus d'une entreprise sur 10 réfléchit à la mise en place d'un plan pluriannuel parmi celles qui n'en disposent pas.

A quelques nuances près, les résultats relatifs à **la formation en alternance** sont semblables à ceux de l'an dernier. **La moitié des établissements y a recouru**. Le **Bâtiment** reste le secteur où cette pratique est la plus répandue avec **2 entreprises sur 3** ; de même les grands établissements (6 sur 10) l'utilisent toujours davantage que les petits. Le nombre des personnes concernées s'élève à 169 pour cet échantillon 2001, dont 78 dans l'Industrie et 70 dans le BTP. Pour ce dernier, cela représente 10,5 % des effectifs totaux des entreprises interrogées.

Le recours à la formation en alternance



LES RÉMUNÉRATIONS

Une inflation légèrement supérieure et l'extension de la mise en œuvre des 35 heures semblent avoir pesé sur les évolutions salariales. Au cours du premier semestre 2001, **le maintien du pouvoir d'achat des salariés a été globalement la règle dans la moitié des entreprises**, quelle que soit la catégorie professionnelle. Des progressions sont cependant enregistrées dans un tiers des établissements, les grandes unités ayant fourni un effort supplémentaire, en particulier en faveur des cadres.

A l'opposé, des évolutions inférieures au coût de la vie sont constatées dans un peu plus d'un établissement sur 10, davantage dans les petites unités et les Services. Le Commerce a fait preuve d'une modération salariale plus prononcée que les autres secteurs, l'effort le plus patent étant à porter au crédit du Bâtiment, où le pouvoir d'achat des ouvriers s'est accru dans plus de la moitié des établissements.

Pour le **second semestre**, les prévisions fournies par les responsables font état d'un **coup de pouce assez sensible dans les établissements de plus de 50 salariés** pour l'ensemble des catégories, mais plus spécialement les ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) et les cadres. Dans les petites unités, les tendances du début d'année seront au contraire maintenues. Des divergences apparaissent également selon les secteurs : évolution plus favorable que précédemment dans l'Industrie et le Commerce de gros (cadres surtout pour ce dernier), alignement sur l'inflation pour le BTP, érosion encore assez importante dans les Services.

LE TRAVAIL ET LE CLIMAT SOCIAL

Alors que plus de 6 établissements sur 10 présentaient un horaire hebdomadaire de référence de 39 heures en 2000, ils sont moins de 4 sur 10 aujourd'hui. Désormais, **plus d'un tiers est strictement à 35 heures et 2 sur 10 entre 35 et 39 heures**. Si l'on regroupe ces deux modalités, elles sont appliquées dans la **quasi-totalité des établissements de plus de 50 salariés** et dans un peu moins de la moitié des unités plus petites. Les Services apparaissent très nettement en pointe avec 3 établissements sur 4 ayant franchi le pas ; suivent l'Industrie (la moitié) et le Commerce. Inversement dans le BTP, constitué majoritairement d'entreprises de petite taille, deux unités sur 3 sont encore à 39 heures ou plus. Il est à noter que d'ici la fin de l'année, les modifications seront rarissimes. Les autres formules d'aménagement du temps de travail (équipes de week-end, modulation sur l'année, horaires réduits...) concernent cette année environ 3 entreprises sur 10, résultat intermédiaire entre ceux des deux précédentes enquêtes. Les grandes unités et l'Industrie y ont plus fréquemment recours. **L'absentéisme reste stable à un faible niveau, voire diminue**. Il augmente un peu dans les établissements de plus de 50 salariés. **Le climat social reste très calme dans la quasi-totalité des cas**. A peine plus de 4 % des entreprises ont eu à faire face à un conflit social, encore moins qu'en 1999 et 2000. La mise en œuvre de l'ARTT s'est ainsi effectuée presque partout sans difficulté majeure.

LES TABLEAUX CHIFFRÉS ISSUS DU DÉPOUILLEMENT DE L'ENQUÊTE SONT DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE AUPRÈS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER,
1 AVENUE DE LA BUTTE À BLOIS
TEL : 02 54 42 39 72
<http://www.observatoire41.com>